



## Formation Initiale

# SST



*Isabelle Dudit - Formatrice SST  
Nicolas Cordel - Formateur SST*

## Organisation de la journée 1

09h00 – 09h15	Accueil et présentation
09h15 – 09h45	Cadre juridique
09h45 – 10h15	Rôle du SST
<b>10h15 – 10h30</b>	<b>Pause</b>
10h30 – 11h15	Rôle du SST
11h15 – 12h00	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
12h00 – 12h20	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
<b>12h20 – 13h20</b>	<b>Pause Méridienne</b>
13h20 – 13h45	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
13h45 – 14h30	Protéger de façon adaptée
14h30 – 15h05	Examiner la victime
<b>15h05 – 15h20</b>	<b>Pause</b>
15h20 – 16h10	Secourir 1 : la victime saigne abondamment
16h10 - 16h35	Secourir 2 : la victime s'étouffe
16h35 - 17h00	Secourir 3 : la victime se plaint d'un malaise

## Organisation de la journée 2

09h00 – 09h25	Secourir 4 : la victime se plaint de brûlure
09h25 – 09h55	Secourir 5 : la victime se plaint de douleur
09h55 – 10h25	Secourir 6 : la victime se plaint d'une plaie
<b>10h25 – 10h40</b>	<b>Pause</b>
10h40 – 11h30	Secourir 7 : la victime ne répond pas mais elle respire
11h30 – 12h30	Secourir 8 : la victime ne répond pas et ne respire pas
<b>12h30 – 13h30</b>	<b>Pause Méridienne</b>
13h30 – 14h30	Secourir 8 : la victime ne répond pas et ne respire pas
14h30 – 15h30	Epreuves certificatives
<b>15h30 – 15h45</b>	<b>Pause</b>
15h45 – 16h45	Epreuves certificatives
16h45 – 17h00	Clôture de formation



## La Prévention



# Cadre juridique du rôle du SST

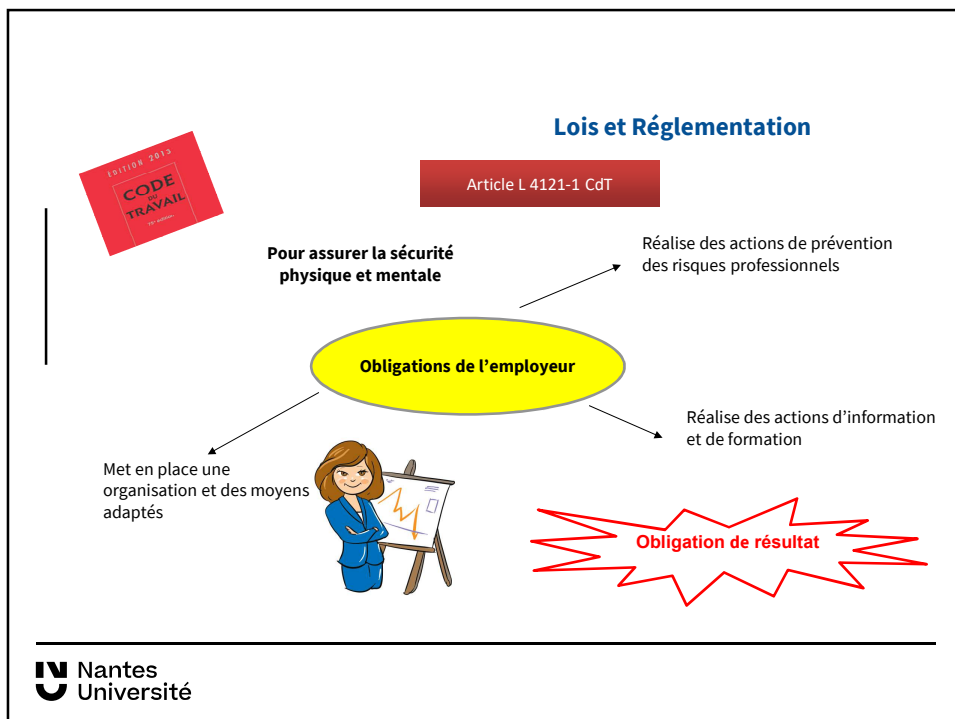
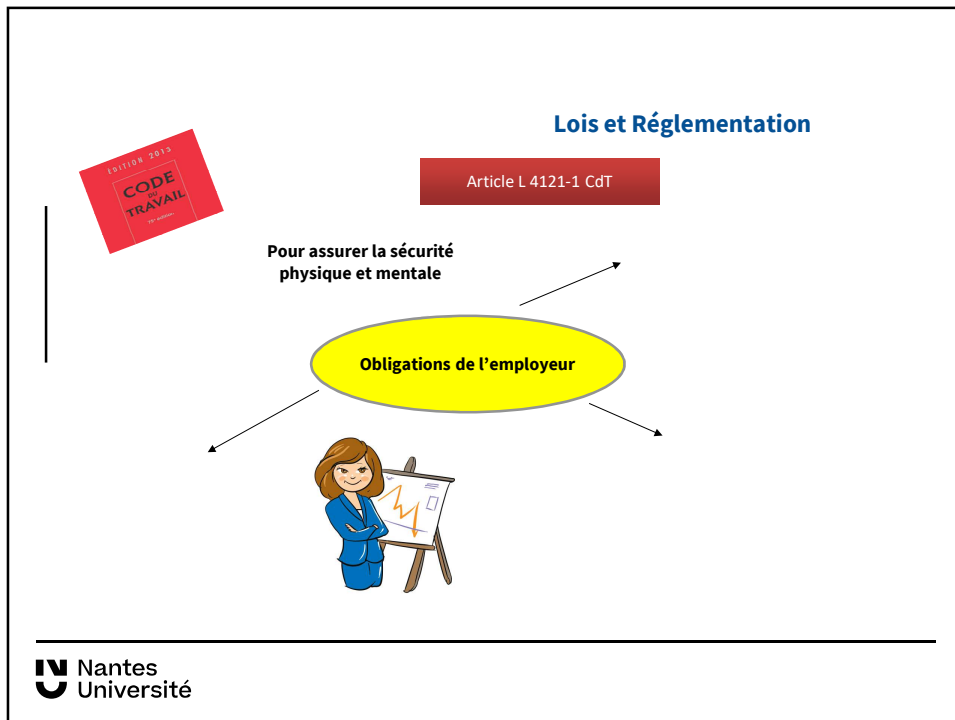


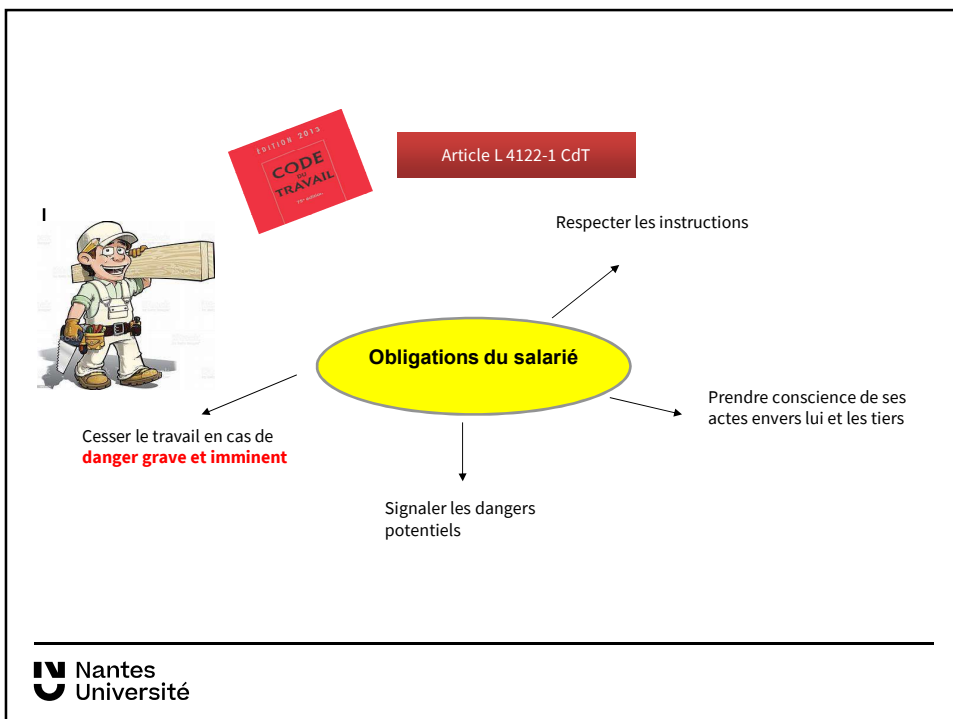
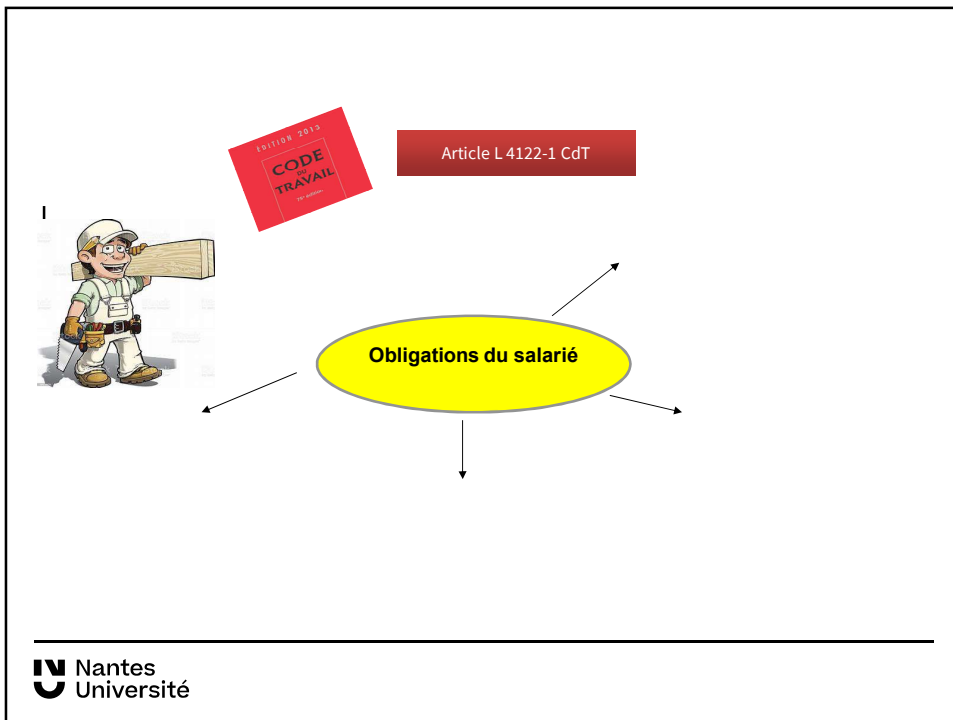
## Remue méninge

Vous avez à votre disposition des affirmations que vous allez devoir placer et organiser selon 3 grands domaines :

- Les obligations de l'employeur
- Les obligations de l'employé
- L'organisation des secours

Vous avez 10 minutes.





### Responsabilités relatives à l'employeur et au SST

#### Code du travail

- **R4224-15**: relatif à la présence de secouristes
- **R4224-16**: relatif à l'organisation des secours dans l'entreprise
- **R4624-1** relatif aux missions des services de santé au travail

#### Code civil

- **1240 et 1241** relatif aux dommages et principes de réparation du dommage
- **1242** relatif à la responsabilité civile de l'employeur

#### Code pénal

- **223-6** relatif de l'assistance à personne en péril

La présence de secouristes est obligatoire, selon l'article R. 4224-15 du Code du travail

## Rôle d'un SST

L'intervention du SST est :

- **Limitée dans le temps** (elle s'arrête à la prise en charge par les secours spécialisés)
- **Limitée dans les moyens** (les moyens sont limités à ceux prévus par protocole spécifique mis en place par le médecin du travail)
- **Limitée dans l'espace** (principalement dans l'entreprise où travaille le SST)

**Comme tout citoyen, le SST doit porter secours à toute personne en péril**, quel que soit le lieu ou les circonstances.

**Article 223-6 du Code Pénal** : « Sera puni (cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende) quiconque **s'abstient volontairement** de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. »

## Rôle d'un SST, en dehors de l'entreprise...

Le SST qui interviendrait comme « **secouriste** » sur une victime en dehors du cadre de son travail **ne peut pas voir non plus sa Responsabilité Civile engagée.**

**L 721-1 du Code de la Sécurité Intérieure** (modifié par loi 2020-840 du 3 juillet 2020,):

« I.- Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

II.- Quiconque porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent est **un citoyen sauveteur** et bénéficie de la qualité de collaborateur occasionnel du service public.

Les diligences normales mentionnées au troisième alinéa de l'article 121-3 du code pénal (« Il n'y a point de contravention en cas de force majeure ») s'apprécient, pour le citoyen sauveteur, au regard notamment de l'urgence dans laquelle il intervient ainsi que des informations dont il dispose au moment de son intervention.

**Lorsqu'il résulte un préjudice du fait de son intervention, le citoyen sauveteur est exonéré de toute responsabilité civile, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de sa part. »**

## Remue méninge

En votre qualité de SST, vous intervenez auprès d'un collègue blessé.  
D'un point de vu administratif, que va-t-il se passer ?

## Remue méninge

En votre qualité de SST, vous intervenez auprès d'un collègue blessé.  
D'un point de vu administratif, que va-t-il se passer ?

Un collègue se plaint auprès de vous d'avoir mal à une épaule.  
Il vous dit que c'est à cause de son travail répétitif.  
Au niveau administratif que peut-il se passer pour lui ?

## Accident de travail

Pour que l'accident du travail soit **reconnu**, vous devez justifier des **2 conditions** suivantes :

- Vous avez été victime d'un **fait accidentel** (soudain et imprévu) dans le **cadre de votre travail**
- L'accident vous a causé un **dommage physique et/ou psychologique**.

Le fait à l'origine de l'accident du travail doit être **soudain**.  
L'accident doit pouvoir être rattaché à un ou plusieurs événements survenus pendant que vous étiez **sous l'autorité de votre employeur**.

Il doit également être **daté de manière certaine**.

L'accident est présumé d'origine professionnelle dès lors qu'il se produit **dans les locaux de l'entreprise**, même pendant un temps de pause.

Toutefois, la qualification d'accident du travail peut être écartée si le fait accidentel est la conséquence de faits non professionnels.

Un accident qui se produit pendant un **stage de formation professionnelle**, même en dehors du temps de travail, est considéré comme un **accident du travail**.



## Accident de trajet

Un accident de trajet est un événement **soudain** et **imprévu** qui vous a causé un dommage corporel et qui s'est produit entre les points suivants :

- Votre résidence et votre lieu de travail
- Votre lieu de travail et le lieu de restauration où vous vous rendez pendant la pause repas.

Résidence et lieu de travail :

Votre résidence peut être votre habitation principale.

Elle peut également être une maison secondaire habituelle, c'est-à-dire où vous faites l'objet de séjours fréquents et réguliers.

Elle peut également être tout autre lieu où vous vous rendez de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial ou d'agrément.

Le trajet entre votre domicile et votre lieu de travail doit être **le plus direct possible**.

## Maladie professionnelle

Une **maladie** peut être **considérée comme professionnelle** lorsqu'elle est **contractée du fait de votre travail**.

Les maladies **inscrites dans le tableau** des maladies professionnelles sont **présumées avoir été contractées dans le cadre de votre travail**.

Le tableau précise les éléments suivants :

- Maladies concernées
- Délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition)
- Liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies

Toutefois, si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la reconnaissance de la maladie professionnelle reste possible.

## Les chiffres clés de la Direction Générale du Travail (2022)



539 833 Accidents du travail déclarés en 2020 (655 715 en 2019)

50 %	Manutentions manuelles
29 %	Chutes de plain pied et de hauteur
9 %	Outils à main
3 %	Risque routier



550 décès dus aux accidents de travail en 2020 (733 en 2019)

15 %	Risque routier
18 %	Manutention manuelle
17 %	Chute de hauteur

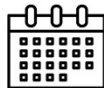


79 428 accidents de trajets en 2020 (98 899 en 2019)  
Dont 221 Décès (283 en 2019)

## Les chiffres clés de la Direction Générale du Travail (2022)



40 219 Maladies professionnelles enregistrées en 2020 (49 505 en 2019)  
Dont 214 décès en 2020 (246 en 2019)



65,9 millions de jours d'arrêts de travail en 2019 prescrits à la suite d'accident du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles



8,7 Milliard d'euros de prestations versées en 2019

## Les chiffres clés de Nantes Université en 2020

Accident de travail ou accident de service ?

L'accident de service concerne les fonctionnaires.

L'accident de travail concerne les personnels non permanents hors vacataire

23 accidents de travail et de services en 2020

39%	Chute de plain pied
26%	Heurts (choc mobilier,...)
8%	Manutention

22 accidents de trajets

1 Maladie professionnelle

## Remue méninge

Quels sont les acteurs de la prévention que vous connaissez à l'intérieur ou à l'extérieur de votre entreprise ?

## Qui interroger en prévention des risques professionnels ?

### Dans l'entreprise

- Le salarié
- Les représentants du personnel
- Le service de santé au travail
- L'infirmière du travail
- L'employeur

### A Nantes Université

- La DDSPS (Direction Développement Social, Prévention et Sécurité)
- Les assistants et conseillers de prévention
- Les membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du Comité Social d'Administration (CSA)
- Les membres des Commissions de Prévention de pôles.
- Les SST
- Les médecins et infirmières de prévention
- Les encadrants, ...

## Qui interroger en prévention des risques professionnels

### Au niveau régional

- Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- L'inspection du travail
- Le médecin-inspecteur régional du travail
- Les Associations régionales de l'Anact (Aract)
- Les centres antipoison et centres de toxicovigilance
- Les centres de consultation de pathologies professionnelles

### Au niveau national

- La caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- L'institut national de recherche et de sécurité (INRS)
- L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)
- L'agence nationale de santé publique
- L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et du travail (ANSES)
- L'institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN)

## Des outils à votre disposition

- Registres Santé et Sécurité au Travail
- DUERP
- Formulaires de déclaration d'accident de travail ou de service
- Formulaire d'enquêtes accident
- Intranet de Nantes Université
- Les plans d'actions
- Les plans de préventions
- Les registres des accidents bénins
- Les procédures d'entreprises ...

## Le SST doit être capable de :

### Avant l'accident

Connaître les risques propres à son service

Être en relation avec les acteurs de la prévention

Connaître l'emplacement du matériel de secours, du registre de Santé et sécurité au Travail

Faire remonter des observations à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention.

### Pendant l'accident

Avoir les connaissances et les réflexes suffisants pour se protéger soi-même et autrui, alerter et porter secours à la victime.

L'intervention du SST est limitée dans

- **Le temps** (quelques minutes qui suivent l'accident).
- **L'espace** (principalement l'Université) mais comme tout autre citoyen il doit porter secours à toute personne en danger (art. 223-6 du code pénal).
- **Les moyens** : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose.

**Les 3 premières minutes sont cruciales.**

### Après l'accident

Prévenir les risques de « sur-accident », en particulier en cas d'électrification, d'incendie, d'atmosphère toxique et de chute.

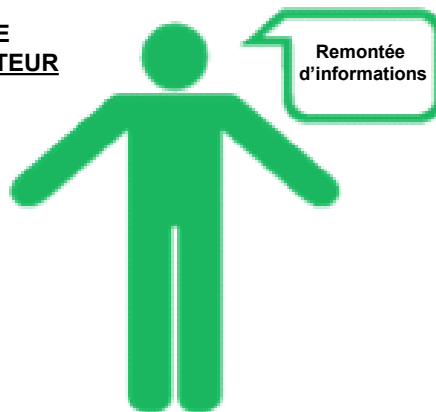
Remonter les informations aux autres acteurs de la prévention

DDSPS, F3SCT, AP-CP, ...

Enregistrer l'accident dans le registre de Santé et de Sécurité au Travail

## Être acteur de prévention dans mon entreprise

J'OBSERVE LA SITUATION DE TRAVAIL ET JE DEVIENS ACTEUR



## Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Décrivez-moi l'image:

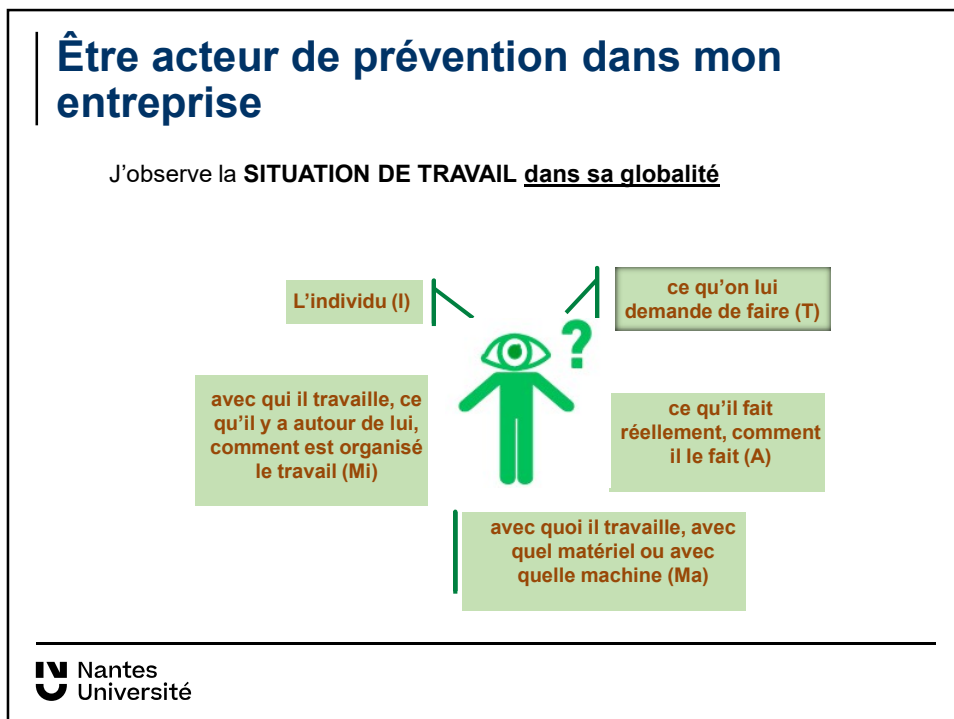
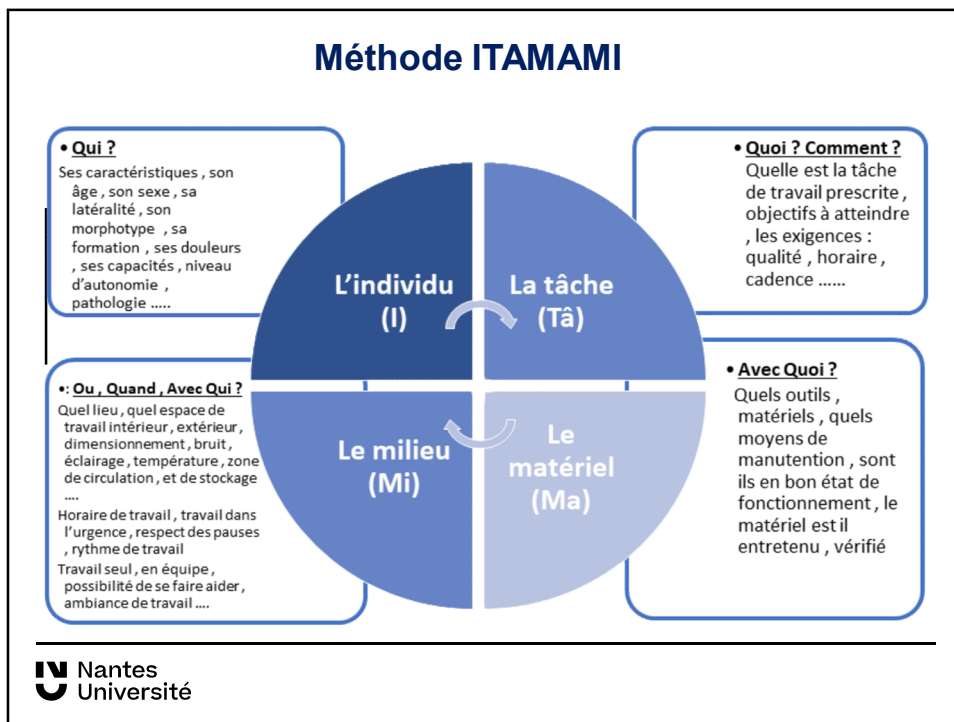
Qui?

Quoi? Comment?

Où, Quand? Avec qui?

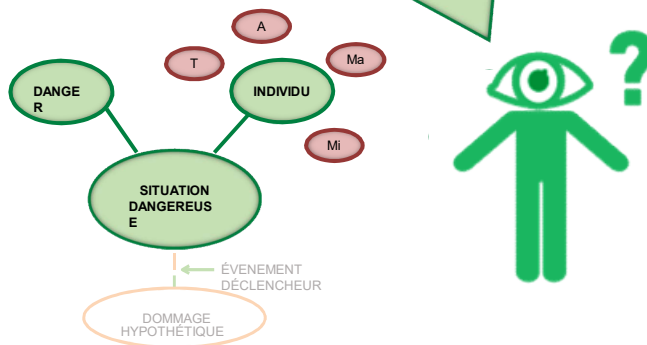
Avec quoi?





## Être acteur de prévention dans mon entreprise

J'analyse la **SITUATION DE TRAVAIL** et je repère **les situations dangereuses**



## Être acteur de prévention dans mon entreprise

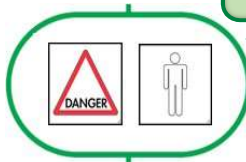
### DÉFINITIONS

**Le danger** : C'est ce qui peut faire mal ou a fait mal.

*Situation, équipement, produit dont les propriétés peuvent provoquer un dommage (lésion ou atteinte à la santé)*



**La situation dangereuse** : Situation dans laquelle un individu est exposé à un danger





# Être acteur de prévention dans mon entreprise

## DÉFINITIONS

Pour distinguer le danger du risque: exemple de l'électricité...

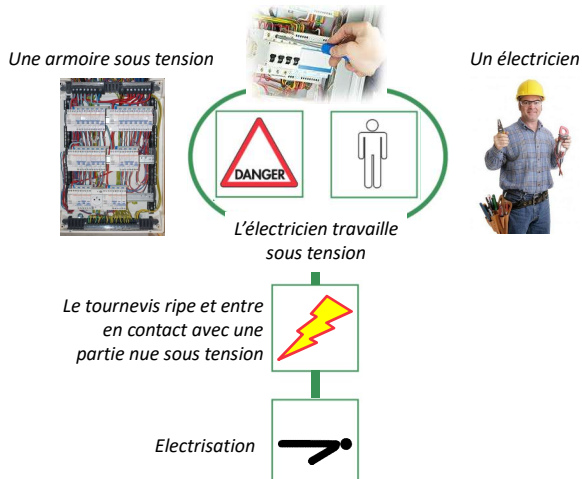


**Le danger :** le courant électrique

**Le risque :**  
 - le risque d'électrisation  
 - le risque d'électrocution

**Le(s) dommage(s) :**  
 - brûlures / traumatismes  
 - décès

## PROCESSUS D'APPARITION DU DOMMAGE

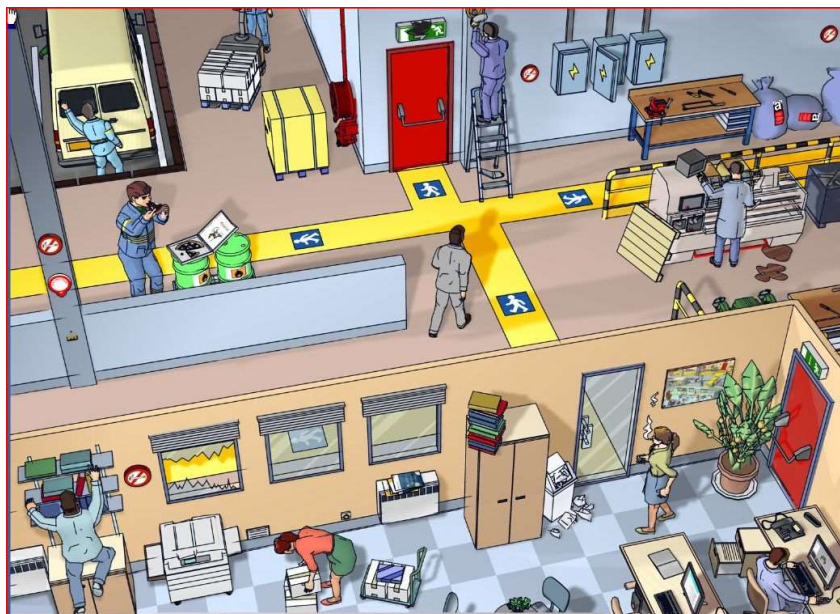


## Article L4131-1 Danger grave et imminent

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente **un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé** ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

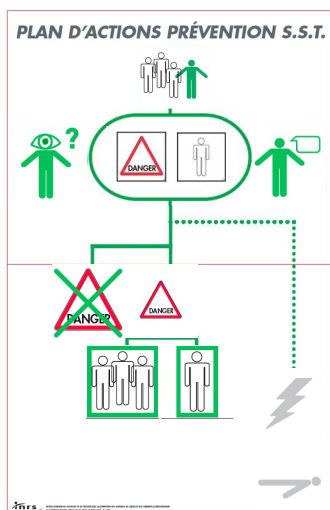
L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.



## Remue méninge


Quels sont les actions de prévention qui ont été mis en place au sein de votre entreprise ?

## Plan d'Action de Prévention - PAP



## Les 9 principes généraux de Prévention


article L. 4121-2 du Code du travail




**1**  
Éviter les risques.



**2**  
Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.



**3**  
Combattre les risques à la source.




**4**  
Adapter le travail de l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.



**5**  
Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.



**6**  
Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.



**7**  
Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales, l'influence des facteurs ambiants, des plannings appropriés.



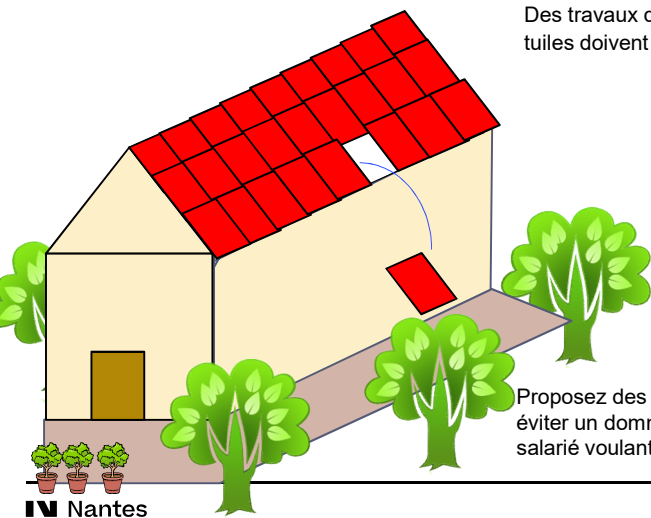
**8**  
Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.



**9**  
Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

**Nantes Université**

## Les 9 Principes Généraux de Prévention



Des travaux de réfection de la toiture en tuiles doivent être réalisés.

Proposez des mesures de prévention pour éviter un dommage (chute d'une tuile sur un salarié voulant entrer/sortir du bâtiment)

**Nantes Université**

## Les 9 Principes Généraux de Prévention



### 1 – Eviter les risques

*Ex : Travaux à réaliser pendant les vacances ou horaires décalés*

### 2 – Evaluer les risques qui ne peuvent être évités

### 3 – Combattre le risque à la source

*Ex : Mettre en place un filet*

### 4 – Adapter le travail à l'homme

### 5 – Tenir compte de l'évolution de la technique

### 6 – Remplacer ce qui est dangereux

### 7 – Planifier la prévention (plan d'action)

### 8 – Préférer les mesures de protection collective aux mesures de protection individuelles

*Ex : Préférer un tunnel de protection plutôt que des casques*

### 9 – Former/informer le salarié des risques

*Ex : Balisage ou consignes : « faites attention aux chutes de tuiles ! »*

## Les 9 principes généraux de Prévention

**En prenant en compte les 9 grands Principes Généraux de Prévention**, proposez des mesures de prévention face aux risques décrits lors de la chasse aux risques



## Remue méninge

En tant que SST vous êtes convié à une réunion « Prévention des risques professionnels ».

Quels seront les autres invités ?

Quels sujets pourrez-vous aborder ?



# Les actions du SST

## LES ACTIONS

**La conduite à tenir du SST est toujours basée sur les mêmes quatre grandes actions :**

- PROTÉGER,
- EXAMINER,
- FAIRE ALERTER OU ALERTER,
- SECOURIR.

## Le Plan d'Intervention SST



**U** Nantes  
Université



# PROTÉGER

Être capable de réaliser  
une protection adaptée

**U** Nantes  
Université



## Protéger

### L'alerte et la protection des populations

Des événements graves peuvent mettre en péril des personnes et nécessitent leur mise à l'abri : tempêtes, incendies, accidents de transport de matières dangereuses, accidents industriels majeurs...

Signal National d'Alerte (SNA)

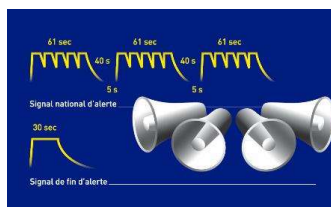
Twitter : @Beauvau\_alerte

Facebook : outil « Safety Check »

Google : « Post on Google »

RATP, Vinci autoroutes, France Télévision et Radio France

Les panneaux à messages variables des communes...



## Protéger

### L'alerte et la protection des populations

A l'audition du signal, il faut immédiatement :

- **Se mettre à l'abri** : local étanche, portes et fenêtres fermées, issues calfeutrées, système de ventilation, de chauffage et de climatisation arrêtés
- **S'informer** : réseau France-bleu, radios locales, réseau France télévision, sites et comptes réseaux sociaux du gouvernement, du ministère de l'intérieur ou des préfetures
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**
- **Ne pas fumer, éviter toute flamme**
- **Ne pas téléphoner** : le réseau doit rester libre pour les secours
- **S'assurer que l'entourage a reçu et exécuté ces consignes**

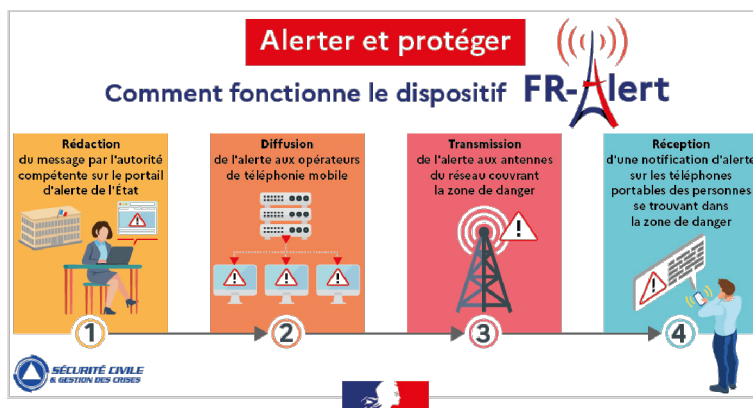


## Protéger

L'alerte et la protection des populations



Depuis le 21 juin 2022, le ministère de l'intérieur a développé un nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations :



Nantes Université

## Protéger

L'alerte et la protection des populations

Il existe aussi des risques graves de sécurité publique comme l'attentat terroriste



**RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE**

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

- S'ÉCHAPPER** (if possible)
- SE CACHER**
- ALERTER**

**VIGILANCE**

17 112

Pour en savoir plus : [www.encaadattaque.gouv.fr](http://www.encaadattaque.gouv.fr)

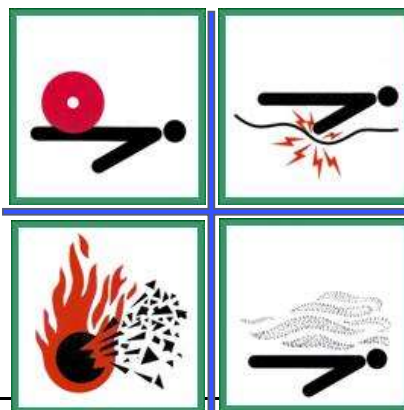
Nantes Université

## Protéger

Avant d'accéder à la victime, le SST, en effectuant une approche prudente de la zone, doit se poser les questions :

**Que s'est-il passé ?**  
(témoins, analyse de la situation)

**Persiste-t-il un / des danger(s) ?**



## Protéger

La protection a pour objectif d'éviter le sur-accident en protégeant et dans cet ordre :

- Le secouriste
- Les badauds et le témoin
- La victime



**Pour ce faire, 3 possibilités :**

## Etude de cas



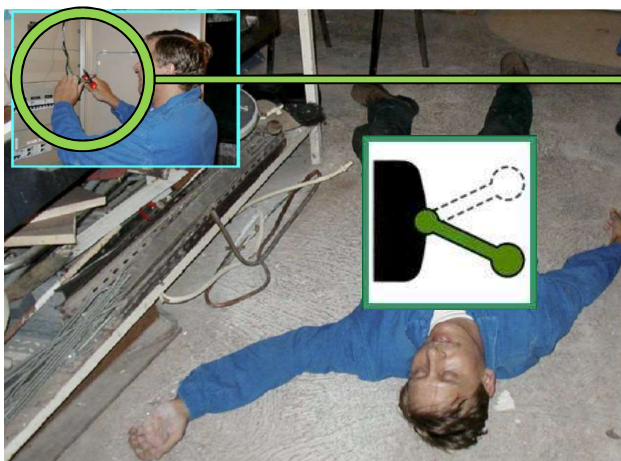
1- Existe-t-il des dangers dans cette situation ?

2- Que pourrait-il se passer ?

3- Que pouvons-nous faire pour éviter un sur accident ?

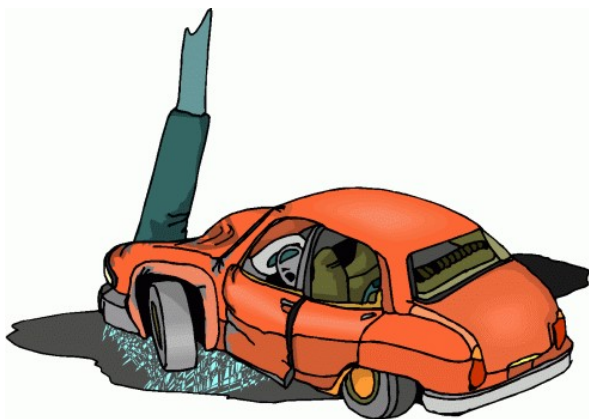
## Supprimer le danger

Lorsque c'est possible, **sans prendre de risque**, il faut supprimer le danger



Dans cet exemple, il est possible **de supprimer** le danger

## Etude de cas



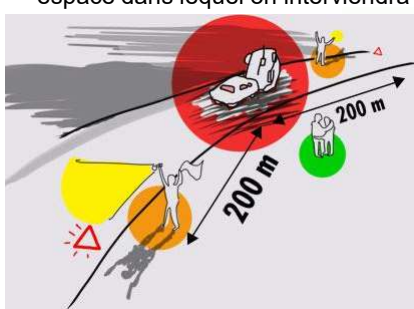
1- Existe-t-il des dangers dans cette situation ?

2- Que pourrait-il se passer ?

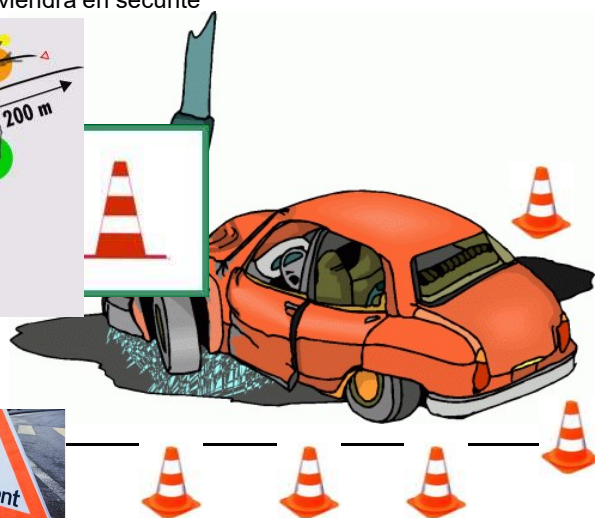
3- Que pouvons-nous faire pour éviter un sur accident ?

## Isoler le danger

Lorsqu'il est impossible de supprimer le danger, on peut aussi se ménager un espace dans lequel on interviendra en sécurité



La protection vise ici à créer un espace sécurisé



## Etude de cas



1- Existe-t-il des dangers dans cette situation ?

2- Que pourrait-il se passer ?

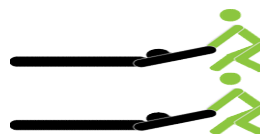
3- Que pouvons-nous faire pour éviter un sur accident ?

## Dégagement d'urgence

Si le danger ne peut être **supprimé** ou **isolé**, et dans le cas où la victime est **visible**, que le risque est **réel**, **immédiat** et **non contrôlable**, il faut réaliser un **dégagement d'urgence**



Traction par les chevilles



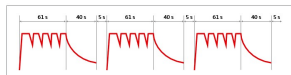
Traction par les poignets

## En résumé

Protéger c'est :



- Connaître les **signaux d'alerte** aux populations et la conduite à tenir



- En cas d'accident et **après avoir analysé** la situation :

1 – Soit, **Supprimer** le danger



2 – Soit, **Isoler** le danger ou se mettre en sécurité dans la zone où s'est produit l'accident...



3 – Soit, Effectuer le **dégagement d'urgence** de la victime **visible**, si le risque est réel, immédiat et non contrôlable



 Nantes  
Université



# EXAMINER



Être capable de déceler  
une urgence vitale

 Nantes  
Université

## EXAMINER

4 Questions à se poser sur l'état de la victime :

- Saigne-t-elle abondamment ?



- S'étouffe-t-elle ?



- Répond-elle ?



- Respire-t-elle ?



Cas particulier :

- La victime est sur le ventre.
- La victime présente une respiration agonique ou GASPS



## FAIRE ALERTER

Être capable de transmettre  
les informations nécessaires et  
suffisantes aux services de secours





## FAIRE ALERTER OU ALERTER

**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**  
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**15**  
**SAMU**  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT  
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

**17**  
**POLICE SECOURS**  
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**18**  
**SAPEURS-POMPIERS**  
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

twitter: @gouvernementfr | gouvernement.fr | gouvernement.fr.tumblr.com

## Quel message transmettre ?

- Identité de l'appelant et numéro de l'appel
- Lieu de l'accident (adresse, bâtiment, étage, pièce, ...)
- Nature de l'accident (chute, choc, ...)
- Nombre de victimes
- État des victimes
- Actions déjà engagées



Répondez aux questions qui vous seront posées par la personne que vous aurez au téléphone.

### **Ne raccrochez jamais le premier !**

Attendez que la personne vous confirme qu'elle a toutes les informations requises.

Faciliter l'arrivée des secours.



# SECOURIR 1



# Le Saignement Abondant

Arrêter le saignement

## Etude de cas



 Nantes  
Université

## Etude de cas



Objectif à atteindre : **Arrêter le saignement**

 Nantes  
Université

## La victime saigne abondamment

- 1- Repérer l'**origine du saignement**
- 2- Demander à la victime de **compresser immédiatement** l'endroit qui saigne ou, à défaut, le faire à sa place pour arrêter l'hémorragie externe.
- 3- Faire maintenir ou maintenir la compression.
- 4- **Allonger la victime.**
- 5- Faire **alerter** ou alerter les secours.
- 6- **Si la compression manuelle d'un membre est inefficace ou impossible**, mettre en place un garrot.
- 7- **Si la compression manuelle d'un membre est efficace et uniquement dans ce cas**, un pansement compressif peut remplacer la compression manuelle
- 8- Couvrir la victime et surveiller son état.



## Le garrot

Le garrot est mis en place idéalement 5 à 7 cm au-dessus de la plaie, jamais sur une articulation.

Un fois mis en place, le garrot doit toujours rester visible et ne jamais être retiré.

Compression manuelle directe peut être considérée comme impossible dans les situations suivantes:

- Nombreuses victimes
- Catastrophes
- Situations de violence collective ou de guerre
- Nombreuses lésions, plaies inaccessible, corps étranger

Il est préférable d'utiliser un garrot de fabrication industrielle spécialement conçu à cet effet. En son absence, réaliser un garrot improvisé.



## La victime saigne abondamment : cas particuliers

### La victime présente un saignement de nez :

- Asseoir la victime, tête penchée en avant.
- Lui demander de se moucher vigoureusement.
- Lui demander de comprimer ses narines avec deux doigts pendant 10 minutes sans relâcher.
- Demander un avis médical :
  - si le saignement de nez ne s'arrête pas ou se reproduit,
  - si le saignement a pour origine une chute ou un coup,
  - si la victime prend des médicaments, en particulier ceux qui augmentent les saignements.

### La victime vomit ou crache du sang :

- Alerter immédiatement les secours.
- Installer la victime dans la position où elle se sent le mieux.
- Surveiller la victime en permanence.

### Autres saignements - orifices naturels :

- Allonger la victime.
- Faire alerter ou alerter les secours et appliquer les consignes.

## Des maladies peuvent être transmises par le sang

Il convient :

- De se protéger avec des gants à usage unique. A défaut en interposant un morceau de plastique ou en glissant sa main dans un sac imperméable.
- De toujours se laver les mains et les désinfecter (savon, solution hydro-alcoolique... ) avant de les porter à la bouche, au nez, aux yeux ou de manger.
- De retirer les vêtements souillés de sang le plus tôt possible après la fin de l'action de secours.

**En cas de contact avec le sang d'une victime (plaie même minime ayant été souillée ou projection de sang sur le visage), le SST doit se conformer au protocole établi par le médecin du travail ; à défaut, il doit consulter immédiatement un service d'urgence.**



## SECOURIR 2



## L'étouffement

Lui permettre de respirer



## Etude de cas



## La victime s'étouffe



Objectif à atteindre : **Lui permettre de respirer**

## La victime s'étouffe : Obstruction brutale des voies aériennes



- 1- Constaté l'**obstruction complète des voies aériennes**
- 2- Désobstruer les voies aériennes en effectuant **1 à 5 claques vigoureuses dans le dos**.
- 3- En cas d'inefficacité ou d'impossibilité de pratiquer des claques dans le dos :
  - 1 à 5 **compressions abdominales** (adulte et grand enfant)
  - 1 à 5 **compressions thoraciques** (nourrisson, personne obèse ou femme enceinte, victime consciente, alitée et difficilement mobilisable)
- 4- En cas d'inefficacité, réaliser de nouveau de 1 à 5 claques dans le dos puis si besoin de 1 à 5 compressions.
- 5- Arrêter les manœuvres dès que la désobstruction est obtenue ou que la victime perd connaissance.

## La victime s'étouffe : cas particuliers

### La victime perd connaissance :

- . - L'accompagner au sol
- . - Faire alerter les secours
- . - Pratiquer une RCP

Vérifier après chaque série de 30 compressions thoraciques si le corps étranger est présent dans la bouche ; le retirer prudemment

Poursuivre les gestes de réanimation jusqu'à ce que la victime respire normalement ou jusqu'au relais par les secours.

### L'obstruction partielle des voies aériennes :

- . - Installer la victime dans la position où elle se sent le mieux
- . - L'encourager à tousser
- . - Faire alerter ou alerter les secours
- . - Lui parler régulièrement et la rassurer
- . - Surveiller l'état de la victime et la protéger contre la chaleur, le froid





# SECOURIR 3



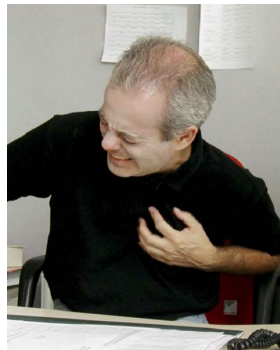
## Le Malaise

Eviter l'aggravation et prendre un avis  
médical

## Etude de cas



## Etude de cas



Objectif à atteindre : **Eviter l'aggravation et prendre un avis médical**

## La victime se plaint d'un malaise

### 1. Mettre la victime au repos



- - Allonger confortablement la victime.
- - En cas de gêne respiratoire : position assise.
- - Si la victime adopte spontanément une autre position, laissez la dans cette position.
  
- - Desserrer les vêtements en cas de gêne.
  
- - Rassurer la victime en lui parlant.
- - Si elle est agitée, la calmer, l'isoler si besoin.

## La victime se plaint d'un malaise

### 2. Observer des signes d'apparition qui peuvent orienter le médecin vers :

#### AVC (Accident Vasculaire Cérébral)

**V**isage (Déformation, trouble de la vision, ...)

**I**ncapacité (faiblesse ou paralysie d'un bras)

**T**rouble de la parole

**E**xtrême urgence  
(Vidéo)

#### Autres signes:

- Mal de tête sévère et inhabituel
- Perte de l'équilibre, instabilité de la marche ou des chutes inexplicables.



#### Accident cardiaque



Douleur dans la poitrine

→ Ces deux pathologies imposent une prise en charge urgente

## La victime se plaint d'un malaise

### 2. Observer des signes d'apparition qui peuvent orienter le médecin vers :

Une maladie infectieuse qui peut être contagieuse

Fièvre (>37,8°C), sensation de fièvre et des frissons

Sueurs abondantes

Courbatures, une sensation de fatigue intense

Une autre pathologie, notamment si la victime se plaint

Douleur abdominale intense et de troubles digestifs (diarrhée)

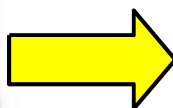
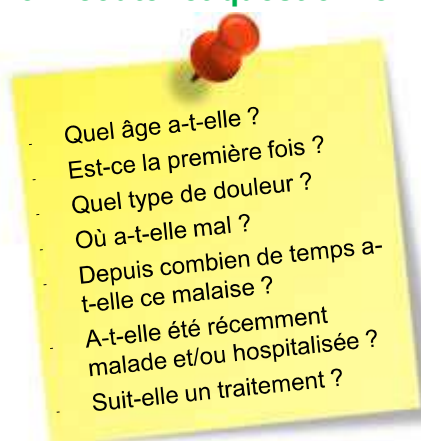
Difficulté à respirer ou à parler

Se sueurs abondantes, sans avoir fourni d'effort ou sans que la chaleur environnante soit importante

Sensation de froid ou une pâleur intense

## La victime se plaint d'un malaise

### 3. Ecouter et questionner



**Demander ces informations à la victime et son entourage**

## La victime se plaint d'un malaise

### 4. Prendre un avis médical



- Obtenir immédiatement **un avis médical** et **appliquer obligatoirement leurs consignes**.
- Transmettre ce que vous observez et entendez



**L'appel ne doit pas être différé même à la demande de la victime**

### 5. Surveiller l'état de la victime

- Lui parler régulièrement et la rassurer.
- La protéger contre la chaleur, le froid et les intempéries.
- En cas d'aggravation, pratiquer les gestes qui s'imposent et rappeler les secours.

## La victime se plaint d'un malaise

### Les cas particuliers

#### Prise habituelle de médicament ou de sucre

##### Médicament

- Sur demande de la victime
- Sur consigne du médecin préalablement alerté
- Respecter les doses prescrites

##### Sucre

- Si la victime le demande spontanément
- Si possible, du sucre en morceau

#### Malaise provoqués par la chaleur

##### En plus des gestes de premiers secours réalisés devant toute victime de malaise :

- Amener la victime dans un endroit frais
- Si possible, mesurer la température de la victime pour la transmettre aux secours.
- La déshabiller ou desserrer ses vêtements.
- Rafraîchir la victime.
- Lui faire boire de l'eau fraîche par petites quantités.

## La victime se plaint d'un malaise

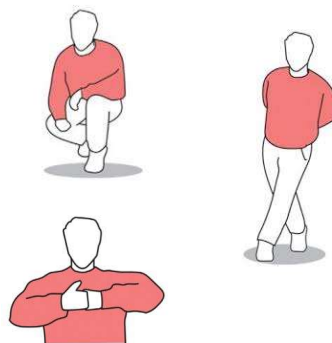
### Les cas particuliers

Prévention des malaises vagues  
Inviter la victime à réaliser des manœuvres physiques

- L'accroupissement (cette technique peut être un préalable à la mise en position allongée)
- Le croisement des membres inférieurs
- Le crochetage des doigts

Ces manœuvres ne remplacent pas la mise en position de confort.

Cependant si le SST est dans l'incapacité immédiate d'allonger la victime, ces manœuvres peuvent précéder la mise en position allongée.



# SECOURIR 4



# La victime se plaint de brûlures

Eviter l'aggravation des brûlures



## Etude de cas

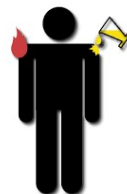


## Etude de cas



Objectif à atteindre : **Eviter l'aggravation de la brûlure**

## Brûlure simple ou brûlure grave ?



### Brûlure simple

- Rougeurs de la peau chez l'adulte ou d'une cloque dont la surface est celle de la moitié de la paume de la main de la victime.

### Brûlure grave

- Une ou plusieurs cloques dont la surface totale est supérieure à la moitié de la paume de main de la victime.
- Destruction plus profonde (aspect blanchâtre ou noirâtre parfois indolore) associée souvent à des cloques et à une rougeur plus ou moins étendue.
- Brûlure dont la localisation est sur le visage, le cou, les mains, les articulations ou au voisinage des orifices naturels
- Rougeur étendue de la peau (un coup de soleil généralisé par exemple) chez l'enfant
- Une brûlure d'origine chimique, électrique ou radiologique

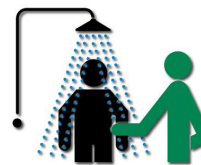


## Les brûlures : Thermiques



- 1- Refroidir immédiatement la surface brûlée par ruissellement pendant au moins 10 minutes, idéalement 20 minutes.
- 2- Retirer les vêtements et les bijoux sur ou près de la peau brûlée de la victime sans ôter ceux qui adhèrent à la peau.
- 3- Evaluer la gravité de la brûlure.

## Les brûlures : Thermiques



### Brûlure grave

- Faire alerter ou alerter dès le début de l'arrosage.
- Poursuivre le refroidissement.
- Mettre la victime au repos.
- Surveiller l'état de la victime.

### Brûlure simple

- Poursuivre le refroidissement jusqu'à disparition de la douleur.
- Protéger la brûlure avec un pansement stérile ou un film plastique non adhésif qui maintient l'humidité et épouse parfaitement la zone brûlée.
- Demander un avis médical pour vérifier la validité de la vaccination antitétanique, si s'agit d'un enfant ou d'un nourrisson, en cas d'apparition de fièvre, d'une zone chaude, rouge, gonflée ou douloureuse.
- Surveiller l'état de la victime

## Les brûlures : Chimiques



- 1- Se protéger pour éviter tout contact avec le produit chimique.
- 2- Demander à la victime de se rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante tempérée :
  - **En cas de projection localisée**, rincer la zone pendant 15 minutes au moins. Les vêtements imbibés de produit sont ôtés sous l'eau.
  - **En cas de projection importante et/ou répartie sur une grande partie du corps**, amener la victime sous une douche de sécurité, la rincer, la faire se déshabiller sous la douche et continuer à la rincer pendant 15 minutes.
- 3- Conserver les informations sur le produit en cause.
- 4- Faire alerter ou alerter les secours en précisant le nom du produit en cause.
- 5- Suivre les consignes données par les secours.
- 6- Se laver les mains après avoir réalisé les gestes de secours
- 7- Surveiller l'état de la victime .

## Les brûlures : Chimiques



### En cas de projection de produit chimique dans l'oeil

- Se protéger pour éviter tout contact avec le produit chimique.
- L'œil atteint doit être rincé pendant au moins 15 minutes, en veillant à ce que l'eau ne coule pas dans l'autre œil.
- S'il est disponible utiliser un rince œil.
- Si nécessaire, le SST maintient l'œil de la victime ouvert.
- Faire retirer les lentilles de contact pendant le rinçage.

Compte-tenu de la toxicité potentielle des produits chimiques, de manière générale, toute personne ayant reçu un produit chimique sur ses vêtements de travail, **même en absence de brûlure**, doit se changer rapidement afin de réduire le temps de contact avec la peau

## Les brûlures : Cas particuliers

### Brûlures électriques

- 1- Arroser la zone brûlée visible à l'eau courante.
- 2- Faire alerter ou alerter les secours.
- 3- Suivre les consignes données par le médecin.
- 4- Surveiller l'état de la victime.



### Brûlures internes par ingestion ou inhalation

- 1- Placer la victime en position assise.
- 2- Demander un avis médical et suivre les conseils donnés.
- 3- Conserver les informations sur le produit en cause.
- 4- Ne pas faire vomir la victime et/ou ne pas donner à boire.
- 5- Surveiller l'état de la victime.

### Si les vêtements sont enflammés

- 1- Empêcher la victime de courir.
- 2- Etouffer les flammes avec un vêtement ou une couverture.
- 3- La rouler ou la faire rouler par terre.



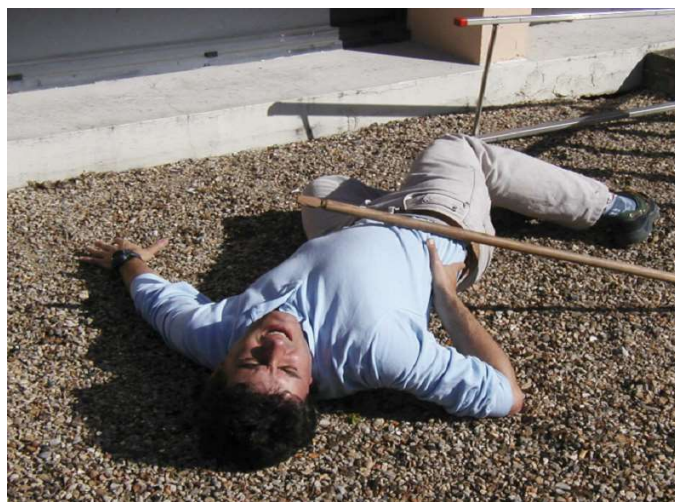
# SECOURIR 5



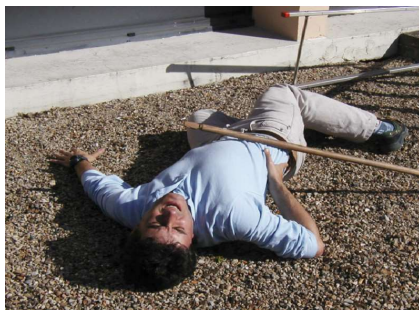
## La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Eviter l'aggravation des  
traumatismes supposés

### Etude de cas



## Etude de cas



Objectif à atteindre : **Eviter l'aggravation du traumatisme supposé**

## Douleur empêchant certains mouvements

**La victime présente une douleur du cou à la suite d'un traumatisme**

- 1- Demander à la victime de ne pas bouger la tête et la prévenir de ce que L'on va faire.
- 2- Faire alerter ou alerter les secours
- 3- Si possible, stabiliser le rachis cervical dans la position où il se trouve.
- 4- Surveiller l'état de la victime

## Douleur empêchant certains mouvements

**La victime a reçu un coup sur la tête et présente, immédiatement ou plusieurs minutes après :** une agitation ou une prostration, des vomissements, une absence de souvenir de l'accident ...

- 1- Allonger la victime
- 2- Faire alerter ou alerter les secours
- 3- Surveiller l'état de la victime

**La victime se plaint d'un traumatisme de membre :**

- 1- Demander à la victime de ne pas mobiliser la partie atteinte.
- 2- Faire alerter ou alerter les secours.
- 3- Respecter les recommandations données par les secours.
- 4- Surveiller l'état de la victime

**Si la victime présente une fracture de membre déplacée, ne pas tenter de la réaligner.**



# SECOURIR 6



## La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Eviter l'aggravation de la plaie

### Identifier la gravité de la plaie



## Plaie qui ne saigne pas abondamment

### Identifier la gravité de la plaie : plaie simple ou plaie grave

#### Une plaie grave dépend de :

- . Mécanisme d'apparition (objet tranchant, morsure, projectile, ...)
- . Aspect (présence d'un corps étranger, chairs écrasées, membre sectionné, ...)
- . Localisation (cou, abdomen, thorax, ...)
- . Conséquences (fourmillements, engourdissement, ...)
- . Antécédents médicaux de la victime

## Plaie qui ne saigne pas abondamment

### La victime présente une plaie grave :

- 1- Mettre la personne en position d'attente :
  - **Plaie au thorax** : position assise et laisser la plaie à l'air libre.
  - **Plaie à l'abdomen** : position allongée sur le dos, jambes fléchies.
  - **Plaie à l'œil** : Allonger la victime, lui recommander de fermer les yeux et maintenir sa tête à deux mains.
  - **Membre sectionné** : Allonger la victime, protéger le moignon et conditionner le membre.
  - **Autres types de plaies** : Allonger la victime pour diminuer les complications et prévenir une défaillance circulatoire.
- 2- Faire alerter ou alerter les secours.
- 3- Surveiller l'état de la victime.



## Plaie qui ne saigne pas abondamment

### La victime présente une plaie simple:

- 1- Se laver les mains à l'eau et au savon.
- 2- Nettoyer la plaie.
- 3- Désinfecter la plaie en fonction des consignes du médecin du travail.
- 4- Protéger par un pansement.
- 5- Conseiller de consulter le service de prévention et de santé au travail ou un autre professionnel de santé :
  - Vérifier la validité de la vaccination antitétanique
  - En cas d'apparition dans les jours qui suivent de fièvre, d'une zone chaude, rouge, gonflée ou douloureuse.
- 6- Se laver de nouveau les mains à l'eau et au savon.



# SECOURIR 7



## La victime ne répond pas mais elle respire

Permettre à la victime de continuer à respirer

### Etude de cas



## Etude de cas



Objectif à atteindre : **Lui permettre de continuer à respirer**

## La victime ne répond pas mais elle respire

**A LA SUITE D'UN EVENEMENT  
NON TRAUMATIQUE**



- 1- Placer la victime en Position Latérale de Sécurité (PLS)
- 2- Faire alerter ou alerter les secours.
- 3- Surveiller l'état de la victime.

## La victime ne répond pas mais elle respire

### A LA SUITE D'UN EVENEMENT TRAUMATIQUE OU D'UN EVENEMENT DONT NE CONNAIT PAS L'ORIGINE

- 1- Laisser la victime sur le dos.
- 2- Assurer la libération des voies aériennes en maintenant la bascule de la tête.
- 3- Faire alerter ou alerter les secours.
- 4- Protéger contre la chaleur, le froid et/ou les intempéries
- 5- Surveiller en permanence la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.
- 6- Si la personne vomit ou régurgite, la mettre en PLS.

## La victime ne répond pas mais elle respire

### Cas particuliers :

**Le nourrisson** : le placer sur le côté dans les bras du SST.



**La victime présente des convulsions** : pendant la durée des convulsions, ne pas toucher la victime et écarter tout objet dangereux. Procéder à l'examen de la victime à la fin des convulsions.

**La femme enceinte ou une victime obèse** :  
Le retournement se fait sur le côté gauche de la victime.

### En période de Pandémie telle que la Covid-19 :

- L'examen de la victime se fait sans la toucher.
- Laisser la victime sur le dos.
- Alerter ou faire alerter les secours, respecter leurs consignes.
- Surveiller en permanence la respiration de la victime.
- Dès que possible se laver soigneusement les mains.



# SECOURIR 8



## Victime Inconsciente et qui ne respire pas

Assurer une respiration et  
une circulation artificielle

## Etude de cas



 Nantes  
Université

## La victime ne répond pas et ne respire pas

**Au moindre doute sur l'absence de respiration  
ou la présence de GASP :  
on considère la victime en arrêt cardiaque**



Faire alerter les secours et réclamer un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

Pratiquer immédiatement une réanimation cardio-pulmonaire.  
Cycles de 30 Compressions thoraciques suivies de 2 insufflations.

En poursuivant la RCP, faire mettre en œuvre le plus tôt possible le DAE.

Poursuivre la réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.

Le DAE doit rester allumé et en place, même en cas d'amélioration de l'état de la victime.

 Nantes  
Université

## La victime ne répond pas et ne respire pas

### En absence de témoin



Le SST alerte immédiatement les secours de préférence avec son téléphone portable. Il se met en haut parleur et débute immédiatement la RCP en attendant que les services de secours répondent.

Le SST récupère lui-même le DAE s'il est à proximité, facilement accessible et qu'il peut se le procurer sans quitter la victime plus de 10 secondes.

En l'absence de DAE, pratiquer immédiatement la RCP en répétant le cycle de 30 compressions thoraciques / 2 insufflations.

### Chez l'enfant et le nourrisson

La conduite est la même mais il convient de :

- Débuter la RCP par 5 insufflations initiales.
- Le cycle sera de 15 compressions et 2 insufflations

## La victime ne répond pas et ne respire pas

### Lors de l'utilisation du DAE :

#### La victime est un enfant ou un nourrisson :

La défibrillation doit être réalisée avec des appareils adaptés : électrodes pédiatriques, réducteur d'énergie

**En l'absence d'électrodes pédiatriques**, mettre une électrode « adulte » au milieu du thorax et l'autre au milieu du dos.

#### La victime présente :

- **Une forte poitrine** : positionner l'électrode gauche latéralement, sous le sein.
- **Un timbre autocollant médicamenteux sur la zone de pose des électrodes** : retirer le timbre et essuyer la zone
- **Une cicatrice et perçoit un boîtier sous la peau à l'endroit où il doit poser les électrodes** : coller l'électrode à une largeur de main au dessous de la bosse.



## La victime ne répond pas et ne respire pas

### Lors de l'utilisation du DAE :



### La victime est allongée :

- **Sur une surface en métal** : déplacer la victime ou glisser un tissu sous elle.
- **Sur une surface mouillée** : déplacer la victime sur une surface sèche.

### Au cours de l'analyse ou du choc, le DAE détecte un mouvement :

- S'assurer que personne ne touche la victime.
- Vérifier la respiration de la victime.

### Après avoir collé et connecté les électrodes, le DAE demande toujours de les connecter :

- Vérifier que les électrodes sont bien collées
- Vérifier que le câble des électrodes est correctement connecté.
- Vérifier si la date de péremption des électrodes est dépassée.
- Utiliser une autre paire d'électrodes.

## La victime ne répond pas et ne respire pas

### Lors de l'utilisation du DAE :



### Si la victime est en zone ATEX (atmosphère explosive) :

- Il n'y a pas de DAE pouvant être utilisé en zone ATEX.
- Le SST débute les compressions thoraciques et les insufflations.
- En fonction des consignes d'organisation des secours de l'entreprise, il déplace la victime vers une zone hors ATEX afin de pouvoir utiliser la DAE

### En période de pandémie telle que la Covid-19 :

- Ne pas faire de bouche à bouche.
- Se tenir au pied de la victime lors de l'administration du choc par le DAE.
- Si possible placer un tissu sur la bouche et le nez de la victime.
- En fin d'intervention se laver soigneusement les mains.



